

## CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA RAP

	SUPERFICIE ET CONDITIONS	RÉFÉRENCE	BASE DE CALCUL	SERVICES COMPÉTENTS
1	/	Code de l'urbanisme	surface taxable x 705 € le m <sup>2</sup> x 0,4 %	DDT
2	emprise supérieure ou égale à 3000 m <sup>2</sup>	Code de l'environnement	emprise terrain x 0,53 € le m <sup>2</sup>	DRAC
3	emprise supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et à 0,50 m de profondeur	Travaux d'affouillement	emprise terrain x 0,53 € le m <sup>2</sup>	DDT
4	demande anticipée de diagnostic, emprise supérieure ou égale à 3000 m <sup>2</sup>		emprise terrain x 0,53 € le m <sup>2</sup>	DRAC

NB pour les ZAC & lotissements, la perception de la RAP est générée au moment du dépôt de permis de construire par lot, en fonction de la nature de l'autorisation d'aménagement sollicitée et de la législation à laquelle celle-ci est soumise.